

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Conceal

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Calfeutrage

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conçue pour les employés sur les lieux de travail, pour le personnel d'urgence ainsi que pour d'autres situations où il existe un risque d'exposition prolongée ou à grande échelle, conformément aux exigences du SIMDUT relatives au SGH.

Cette FDS ne s'applique pas à l'utilisation de nos produits par les consommateurs. Pour l'utilisation par les consommateurs, toutes les précautions et les premiers soins sont fournis sur l'étiquette du produit, sur la fiche signalétique, ou aux deux endroits à la fois, conformément à la réglementation gouvernementale applicable.

1.3. Fournisseur

Fournisseur
Sashco Inc.
14802 Grant St.
Thornton, CO, 80023
USA
T 800-767-5656
info@sashco.com

Distributeur
Add the name, address and tel. number of the Canadian manufacturer or importer who operates in Canada.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800-535-5053

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral)

Conseils de prudence (GHS CA) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
P260 - Ne pas respirer les fumées, aérosols, vapeurs.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Conceal

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Nom chimique / Synonymes | Identificateur de produit | % |
|--|--|---------------------------|-----------|
| Silices cristallines (quartz) | Sable quartzeux | n° CAS: 14808-60-7 | 10 – 30 |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités / Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base- non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] | n° CAS: 64742-54-7 | 5 – 10 |
| Ethylène glycol | éthanediol | n° CAS: 107-21-1 | 1 – 5 |
| α -(4-Nonylphényl)- ω -hydroxypoly(oxyéthane-1,2-diyl) ramifié | .alpha.-(p-Nonylphenyl)-.omega.-hydroxypoly(oxyethylene) branched / .alpha.-(4-Nonylphenyl)-.omega.-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl) branched / 4-Nonylphenol, branched, ethoxylated, 1 - 2.5 moles ethoxylated / Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.(4-nonylphenyl)-.omega. hydroxy-, branched / .alpha.-(4-Nonylphenyl)-.omega.-hydroxy poly(oxy-1,2-ethanediyl), branched / Polyethylene glycol, mono(p-nonylphenyl) ether, branched / 4-Nonylphenol, branched, ethoxylated | n° CAS: 127087-87-0 | 1 - 5 |
| 2-Amino-2-méthylpropanol | 2-Amino-2-méthylpropanol / 2-amino-2-méthylpropanol | n° CAS: 124-68-5 | 0.5 - 1.5 |
| Dodécylbenzènesulfonate de sodium | Sodium laurylbenzenesulphonate / sodium dodecylbenzenesulfonate / Sodium lauryl benzene sulphonate / Sodium laurylbenzenesulfonate / Dodecylbenzenesulphonic acid, sodium salt / SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE / Benzenesulfonic acid, dodecyl-, sodium salt (1:1) / Sodium dodecylbenzenesulphonate / Dodecylbenzenesulfonic acid, sodium salt / Benzenesulfonic acid, dodecyl-, sodium salt / Benzenesulfonate, dodecyl-, sodium | n° CAS: 25155-30-0 | 0.1 < 1 |

Remarques

: *Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Conceal

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

| | |
|---|---|
| Premiers soins après inhalation | : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. |
| Premiers soins après contact oculaire | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins général | : Consulter un médecin en cas de malaise. |

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

| | |
|---|--|
| Symptômes/effets après inhalation | : Peut causer une irritation des voies respiratoires. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |
| Symptômes chroniques | : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

| | |
|----------------------------------|---|
| Autre avis médical ou traitement | : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
|----------------------------------|---|

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

| | |
|--------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. |
|--------------------------------|--|

5.2. Agents extincteurs inappropriés

| | |
|------------------------------------|---|
| Agents d'extinction non appropriés | : L'eau peut être inefficace pour l'extinction des incendies. |
|------------------------------------|---|

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

| | |
|-------------------|---|
| Danger d'incendie | : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. |
|-------------------|---|

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

| | |
|------------------------------|--|
| Protection en cas d'incendie | : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). |
|------------------------------|--|

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|-------------------|---|
| Mesures générales | : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. |
|-------------------|---|

Conceal

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Eviter toute fuite ou tout déversement ultérieur. Maintenir éloigné des canalisations, des eaux en surface et sous-terraines, et de la terre. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fumées, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Garder sous clef.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Silices cristallines (quartz) (14808-60-7) | |
|---|--|
| USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| ACGIH OEL TWA | 0,025 mg/m ³ (respirable particulate matter) |
| ACGIH catégorie chimique | Suspected Human Carcinogen |
| USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| Nom local | Quartz (Total Dust) (Silica: Crystalline) |
| OSHA PEL (TWA) [1] | 50 µg/m ³ (Respirable crystalline silica) |
| Remarque (OSHA) | Table Z-3. For OSHA PEL (TWA) use formula: (30 mg/m ³ / (%SiO ₂ +2)) for mg/m ³ . CAS No. source: eCFR Table Z-1. |
| Référence réglementaire (US-OSHA) | OSHA Annotated Table Z-3 Mineral Dusts |
| Ethylène glycol (107-21-1) | |
| USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| ACGIH OEL TWA [ppm] | 25 ppm (vapor fraction) |
| ACGIH OEL STEL | 10 mg/m ³ (inhalable particulate matter, aerosol only) |
| ACGIH OEL STEL [ppm] | 50 ppm (vapor fraction) |
| ACGIH catégorie chimique | Not Classifiable as a Human Carcinogen |

Conceal

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

Protection oculaire:

Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Pâte visqueuse. |
| Couleur | : Variées |
| Odeur | : Légèrement ammoniacale |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 9 |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : 212 °F (100 °C) |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de la vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20°C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 1,1 |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : 298000 mm ² /s |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

Conceal

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

| | |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. |
| Stabilité chimique | : Stable dans les conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. |
| Conditions à éviter | : Chaleur. |
| Matières incompatibles | : Aucun connu. |
| Produits de décomposition dangereux | : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. |
| Temps de durcissement: | : Pas d'informations complémentaires disponibles |

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-------------------------------|---------------|
| Toxicité aiguë (voie orale) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (voie cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Non classé. |

| Dodécylbenzènesulfonate de sodium (25155-30-0) | |
|--|---|
| DL50 orale rat | 500 mg/kg |
| CL50 inhalation rat | 310 mg/m ³ (Exposure time: 4 h) |
| ATE CA (orale) | 500 mg/kg de poids corporel |
| ATE CA (vapeurs) | 0,31 mg/l/4h |
| ATE CA (poussière, brouillard) | 0,31 mg/l/4h |
| α-(4-Nonylphényl)-ω-hydroxypoly(oxyéthane-1,2-diyl) ramifié (127087-87-0) | |
| DL50 orale rat | 1310 mg/kg |
| DL50 orale | 657,2 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: male, Guideline: other., Remarks on results: other., 95% CL: 265 - 1664,2 |
| ATE CA (orale) | 657,2 mg/kg de poids corporel |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7) | |
| DL50 orale rat | > 15 g/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 5000 mg/kg |
| 2-Amino-2-méthylpropanol (124-68-5) | |
| DL50 orale rat | 2900 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |
| ATE CA (orale) | 2900 mg/kg de poids corporel |
| Ethylène glycol (107-21-1) | |
| DL50 orale rat | 4700 mg/kg |
| DL50 cutanée rat | 10600 mg/kg |
| CL50 inhalation rat | > 2,5 mg/l (Exposure time: 6 h) |
| ATE CA (orale) | 500 mg/kg de poids corporel |

Conceal

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| | |
|--|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé pH: 9 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé pH: 9 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé. |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral). |
| Danger par aspiration | : Non classé |
| Symptômes/effets après inhalation | : Peut causer une irritation des voies respiratoires. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |
| Symptômes chroniques | : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Autres informations | : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux. |

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

Conceal

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TMD) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

TMD

Aucune donnée disponible

DOT

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Conceal

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

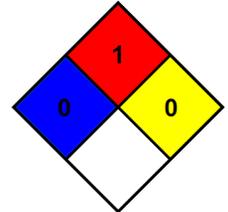
15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 09-19-2017
Date de révision : 08-30-2024
Remplace la fiche : 06-22-2023

Danger pour la santé NFPA : 0 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, n'offriront pas de danger au-delà des matériaux combustibles ordinaires.
Danger d'incendie NFPA : 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.
Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Notation de danger Santé : 2 Danger modéré - Risque de blessure temporaire ou légère
* - Risque d'effets chroniques (à long terme) sur la santé suite à une surexposition répétée
Inflammabilité : 1 Danger léger - Produits devant être préchauffés pour s'enflammer. Comprend les liquides, solides et semi-solides ayant un point d'éclair supérieur à 200 °F. (Classe IIIB)
Physique : 0 Danger minime - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.

| Indications de changement | | | |
|---------------------------|---|--------------|-------------|
| Rubrique | Élément modifié | Modification | Remarques |
| 2 | Classification (GHS CA) | Ajouté | Version 3.1 |
| 3 | Composition/information sur les ingrédients | Modifié | Version 3.1 |
| FDS | Mise à jour de la FDS | Modifié | Version 3.1 |
| 2 | Classification (GHS CA) | Modifié | Version 4.1 |
| FDS | Mise à jour de la FDS | Modifié | Version 4.1 |
| 14 | Informations relatives au transport | Modifié | Version 4.2 |

Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.